

« DANGER »

un nouveau fléau, une nouvelle calamité pour l'agriculture :

La cabanisation

Contrairement aux autres calamités agricoles souvent climatiques ponctuelles ou conjoncturelles, celle-ci est structurelle, inscrite dans la durée et en voie de développement galopante.

Par ces effets, la cabanisation chasse l'agriculture :

- divagation de chiens errants et dangereux = abandon d'exploitation de parcelles
- présence humaine = impossibilité de traitement phytosanitaire = pertes de récoltes
- rixes entre cabanisateurs entraînant des menaces de mort envers les agriculteurs
- aliénation du potentiel agricole parcellaire sur lequel elle s'installe.

Le Préfet Thierry Lastase a mis en place en octobre 2006 une charte contre la cabanisation.

Les signataires la respectent-ils ?

Si rien n'est fait pour endiguer et ensuite éradiquer ce fléau, l'agriculture va perdre pied sur nos territoires ruraux et ils vont devenir des espaces de non droit.

Doit-on attendre une catastrophe écologique ou peut être humaine pour enfin prendre conscience de la gravité de ce phénomène ?

Francis RIBERA

Maraicher

Jean Marie Roger

FDSEA66



